

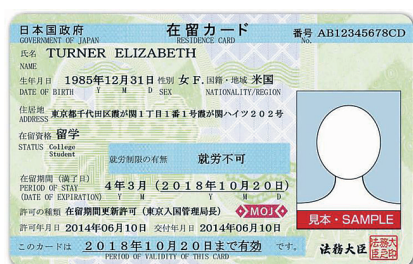
À nos clients étrangers

Veillez noter que les pièces suivantes sont nécessaires pour l'ouverture d'un compte bancaire de dépôt. Elles doivent être présentées lors de votre visite pour ouvrir un compte dans une banque shinkin.

《 Pièces nécessaires pour l'ouverture d'un compte bancaire 》

Pièce d'identité

(Spécimen) Carte de séjour



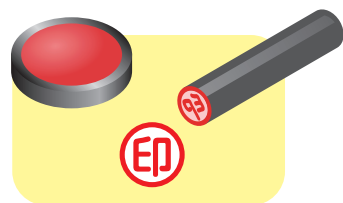
Source : Site Web du Bureau de l'immigration du Japon

- La pièce d'identité doit comporter une photo du titulaire ainsi que son nom, son adresse (au Japon) et sa date de naissance.

Par exemple : ▶ Carte de séjour
▶ Certificat spécial de résident permanent
▶ Numéro d'identification personnel
▶ Passeport

* Une vérification de la durée de séjour au Japon du demandeur peut être effectuée dans le cadre de la procédure d'ouverture d'un compte. Un demandeur peut être prié de présenter plusieurs pièces d'identité.

Apposition du sceau



- Lors de l'ouverture du compte, le formulaire de demande doit être rempli avec l'apposition du sceau du demandeur. Veillez noter que certaines institutions financières acceptent également la signature du demandeur.
- Lorsque vous commandez votre sceau, veuillez indiquer au magasin que celui-ci doit être admissible pour les opérations bancaires.

Autres points

- Lors de la demande d'un compte bancaire, veuillez également apporter une carte d'identification d'employé ou tout autre document permettant de confirmer le statut d'emploi du demandeur.
- Veuillez noter qu'un appel téléphonique au lieu de travail du demandeur peut être effectué dans le cadre de la procédure de demande aux fins de vérification.
- Les demandeurs nécessitant une assistance en japonais doivent demander à une personne de leur entourage professionnel, etc.
- Les étudiants doivent apporter leur carte d'étudiant.
- Conformément à la loi, la banque peut vérifier le pays de résidence du demandeur à des fins fiscales et si le demandeur est soumis à la fiscalité américaine. Le numéro d'identification de contribuable du demandeur peut être requis.

* Veuillez également respecter les règles définies par chaque institution financière.

Veillez vous renseigner pour plus d'informations sur la configuration de votre compte salaire et les paiements automatiques des factures de services publics.

La vente ou l'achat d'un compte bancaire de dépôt est une infraction punissable !

- La vente ou l'achat d'un compte bancaire de dépôt (c'est-à-dire la vente ou l'achat d'un livret de compte de dépôt ou d'une carte de paiement) est interdit par la loi et le vendeur ainsi que l'acheteur sont passibles de sanctions.
- Si vous rentrez dans votre pays d'origine suite à l'expiration de la période de séjour, etc., veuillez effectuer la procédure de clôture de compte de votre institution financière afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de votre compte bancaire.

